

CFVU du 21 janvier 2021

Avis n° CFVU 20210121_02 – Avis de la CFVU relatif à la mise en œuvre de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;

Avis n° CFVU 20210121_02 – Avis de la CFVU relatif à la mise en œuvre de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Dans le cadre de la réforme des masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation », l'organisation des enseignements et les maquettes des mentions de masters MEEF seront à partir de l'année universitaire 2021-2022, celles décrites en annexe. Les mentions concernées sont les suivantes :

- MEEF, premier degré ;
- MEEF, second degré ;
- MEEF, encadrement éducatif ;

Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA pour délibération.

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 31

Pour : 29

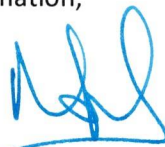
Contre : 2

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 21 janvier 2021

La Vice-Présidente Formation,
Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Master MEEF Encadrement Educatif – Compétences Métier

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ».

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

- Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.

- Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.

- Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.

- Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.

- Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.

- Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.

- Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.

- Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
- Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
- Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
- Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élèves.

- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.

- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).

- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).

- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.

- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.

- Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

M1																
Contenus	Vol	ECTS	S1	Types d'enseignement				Evaluations		S2	Types d'enseignement				Evaluations	
				CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS		CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS
UE1 Maîtriser les savoir	124	18	28	8	4	4				44	16	8	8			CCI
EC1 : Savoirs académiques 1	44		8	4	4					16	8	8				
EC2 : Savoirs académiques 2	44		8	4	4					16	8	8				
EC3 : Savoirs académiques 3	36		12	6	6					12	6	6				
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel	140	24	44	CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS	50	CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS
EC1 : Cadre de référence et éthique	10		5	2	3					5	2	3				
> Connaissance du système éducatif	42		14	6	8					14	6	8				CCI
> Organisation système éducatif	16		8	4	4					8	4	4				
> Dispositifs en EPLE	18		12	6	6					12	6	6				
> Droit de la vie scolaire	24		12	6	6					12	6	6				
> Partenaires de l'EPL	20		5			5				5			5			Quitus
EC2 : Usage responsable du numérique	10															
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	24	6	12	CM	TD	TP	APP	Coef	3 ECTS	12	CM	TD	TP	APP	Coef	3 ECTS
UE3 LVE	24	12	12	CM	TD	TP	APP	Coef	CCI	12	CM	TD	TP	APP	Coef	CCI
EC1 : LVE	24	12	12	CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS	28	CM	TD	TP	APP	Coef	6 ECTS
UE4 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle	165	33	24	CM	TD	TP	APP	Coef	Quitus	6	3	3			1	CCI
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	30		6	3	6					16	6	10				
EC2 : Pratiques de terrain	48		12	6	6		6	1	CCI	6						
EC3 : Savoirs et postures professionnelles	54		6													
EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative																
> Projet interdisciplinaire et partenarial	15															
> Continuum inter-cycle et inter degré	6															
EC5 : LVE	12															
UE5 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive	347	39	103	CM	TD	TP	APP	Coef	9 ECTS	103	CM	TD	TP	APP	Coef	9 ECTS
EC1 : Analyse réflexive de la pratique	64		6			6			Quitus	6			6			Quitus
EC2 : Formation par la recherche	80		20	10	10			1	CCI	20	10	10			1	CCI
EC3 : Outils de développement professionnel																
> Recherche documentaire et veille informationnelle	21		6				6		Quitus	6				6		Quitus
> Entretien et conduite de réunion	42									6			6			Quitus
EC4 : Connaissance de l'élève	21		11	6	5				Quitus	10	4	6				Quitus
> Psychologie de l'éducation	44		22	10	12					22	10	12				
> Sociologie de l'éducation	51		26	20	6			2	CCI	25	12	13			2	CCI
> Grandes problématiques éducatives	24		12	6	6					8	4	4				
EC5 : Recherches actions																
Total semestre										S2		CM	TD	TP	APP	
Total semestre										237		92	101	20	24	
Présentiel M1										448						
Total										800		CM	TD	TP	APP	
										233		317	145	105		

M2																
Contenus	S3	Types d'enseignement					Evaluations		S4	Types d'enseignement					Evaluations	
UE1 Maitriser les savoir	52	CM	TD	TP	APP	Coeff	6 ECTS	0	CM	TD	TP	APP	Coeff			
EC1 : Savoirs académiques 1	20	8	12													
EC2 : Savoirs académiques 2	20	8	12				CCI									
EC3 : Savoirs académiques 3	12	4	8													
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel	30	CM	TD	TP	APP	Coeff	6 ECTS	16	CM	TD	TP	APP	Coeff	6 ECTS		
EC1 : Cadre de référence et éthique																
> Connaissance du système éducatif																
> Organisation système éducatif	14	6	8			1	CCI									
> Dispositifs en EPLE																
> Droit de la vie scolaire	6	3	3					6	3	3			1	CCI		
> Partenaires de l'EPLE																
EC2 : Usage responsable du numérique	5		5				Quitus	5			5		1	CCI		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	5		5				Quitus	5			5			Quitus		
UE3 LVE	0	CM	TD	TP	APP	Coeff		0	CM	TD	TP	APP	Coeff			
EC1 : LVE																
UE4 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle	62	CM	TD	TP	APP	Coeff	9 ECTS	51	CM	TD	TP	APP	Coeff	12 ECTS		
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	6		6				Quitus	12			12					
EC2 : Pratiques de terrain	16	8	8			8	CCI	4	4				11	CCI		
EC3 : Savoirs et postures professionnelles	21		21					21		21						
EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative																
> Projet interdisciplinaire et partenarial	10			10			Quitus	5			5			Quitus		
> Continuum inter-cycle et inter degré	3				3		Quitus	3				3		Quitus		
EC5 : LVE	6				6	1	CCI	6				6	1	CCI		
UE5 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive	74	CM	TD	TP	APP	Coeff	9 ECTS	67	CM	TD	TP	APP	Coeff	12 ECTS		
EC1 : Analyse réflexive de la pratique	26		26				Quitus	26			26		1	CCI		
EC2 : Formation par la recherche	20		20			8	CCI	20		20			1	CCI		
EC3 : Outils de développement professionnel																
> Recherche documentaire et veille informationnelle	6		6				Quitus	3				3		Quitus		
> Entretien et conduite de réunion	18				18		Quitus	18				18		Quitus		
EC4 : Connaissance de l'élève																
> Psychologie de l'éducation																
> Sociologie de l'éducation																
> Grandes problématiques éducatives																
EC5 : Recherches actions	4	4				1	CCI									

	S3	CM	TD	TP	APP	S4	CM	TD	TP	APP
Total semestre	218	41	92	58	27	Total semestre	134	7	44	30
Présentiel M2	352									

Contenus			VENTILATION			
			au moins 45% de 800h	au moins 30% de 800h	au moins 15% de 800h	dont 10% "local"
UE1 Maîtriser les savoirs		124				
EC1 : Savoirs académiques 1		44	44			
EC2 : Savoirs académiques 2		44	44			
EC3 : Savoirs académiques 3		36	22	14		
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel		140				
EC1 : Cadre de référence et éthique						
> Connaissance du système éducatif		10	10			
> Organisation système éducatif		42	34	8		
> Dispositifs en EPLE		16	16			
> Droit de la vie scolaire		18	18			
> Partenaires de l'EPL		24	24			
EC2 : Usage responsable du numérique		20		20		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative		10	10			
UE3 LVE		24				
EC1 : LVE		24		24		
UE4 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle		165				
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique		30	30			
EC2 : Pratiques de terrain		48				48
EC3 : Savoirs et postures professionnelles		54		54		
EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative						
> Projet interdisciplinaire et partenarial		15		15		
> Continuum inter-cycle et inter degré		6		6		
EC5 : LVE		12		12		
UE5 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive		347				
EC1 : Analyse réflexive de la pratique		64	64			
EC2 : Formation par la recherche		80			80	
EC3 : Outils de développement professionnel						
> Recherche documentaire et veille informationnelle		21			21	
> Entretien et conduite de réunion		42		42		
EC4 : Connaissance de l'élève						
> Psychologie de l'éducation		21		21		
> Sociologie de l'éducation		44	44			
> Grandes problématiques éducatives		51		24		27
EC5 : Recherches actions		24		19		5

Total	360	240	120	80
Attendu	360	240	120	80

Contenus		Compétences concernées																						
		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CPE 1	CPE 2	CPE 3	CPE 4	CPE 5	CPE 6	CPE 7	CPE 8	
UE1 Maîtriser les savoirs	EC1 : Savoirs académiques 1																							
	EC2 : Savoirs académiques 2																							
	EC3 : Savoirs académiques 3																							
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel	EC1 : Cadre de référence et éthique	CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CPE 1	CPE 2	CPE 3	CPE 4	CPE 5	CPE 6	CPE 7	CPE 8	
	> Connaissance du système éducatif																							
	> Organisation système éducatif																							
	> Dispositifs en EPLE																							
	> Droit de la vie scolaire																							
	> Partenaires de l'EPL																							
	EC2 : Usage responsable du numérique																							
	EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative																							
	UE3 LVE	CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CPE 1	CPE 2	CPE 3	CPE 4	CPE 5	CPE 6	CPE 7	CPE 8	
	EC1 : LVE																							
UE4 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle	EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CPE 1	CPE 2	CPE 3	CPE 4	CPE 5	CPE 6	CPE 7	CPE 8	
	EC2 : Pratiques de terrain																							
	EC3 : Savoirs et postures professionnelles																							
	EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative																							
	> Projet interdisciplinaire et partenarial																							
	> Continuum inter-cycle et inter degré																							
	EC5 : LVE																							
	UE5 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive	EC1 : Analyse réflexive de la pratique	CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CPE 1	CPE 2	CPE 3	CPE 4	CPE 5	CPE 6	CPE 7	CPE 8
		EC2 : Formation par la recherche																						
		EC3 : Outils de développement professionnel																						
> Recherche documentaire et veille informationnelle																								
> Entretien et conduite de réunion																								
EC4 : Connaissance de l'élève																								
> Psychologie de l'éducation																								
> Sociologie de l'éducation																								
> Grandes problématiques éducatives																								
EC5 : Recherches actions																								

Master MEEF Professeur des Ecoles – Compétences Métier

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel

- . Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, au lycée

- . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel

- . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

nb : les spécificités "écoles" et les compétences prof documentaliste et EE ont été supprimées

CA 1 "Préparation, conception pédagogique et animation d'une séance à distance"

- Communiquer en amont de la séance sur les modalités de connexion, remédier en amont aux éventuels problèmes techniques
- Scénariser la séance et les activités en tenant compte des limites techniques, cognitives et de communication à distance
- Animer une séance et interagir avec un public à distance
- Évaluer les interactions et les acquis, obtenir du feed-back

M1																		
	volume	mutua- lisation	EC TS	S1				Type d'enseignement				Evaluations	S2	Type d'enseignement				Evaluations
				CM	TD	TP	APP	CM	TD	TP	APP			CM	TD	TP	APP	
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	175	18	68	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	74	CM	TD	TP	APP	6 ECTS				
EC1 : Enseignements artistiques	46		14	2	12				20	2	10	8						
EC2 : Français	83		32	8	24			CCI	30	2	27			CCI				
EC3 : Histoire-Géographie /EMC	46		22	6	16				24	8	16							
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	175	18	71	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	62	CM	TD	TP	APP	6 ECTS				
EC1 : EPS	46		18	3	15				18	3	15							
EC2 : Mathématiques	83		33	6	27			CCI	28	6	22			CCI				
EC3 : Sciences	46		20	2	6	8	4		16	2	6	8						
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	82	12	25	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	27	CM	TD	TP	APP	3 ECTS				
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30		8	8					10	2	8							
EC2 : Culture numérique professionnelle	15		7			7			0									
EC2 : EMI	7		0					CCI	7	2	3	2		CCI				
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30		10		6	4			10		4	6						
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	201	30	9	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	33	CM	TD	TP	APP	6 ECTS				
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers PP	42		9	9					15		15							
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	98		0						12			10	2					
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25		0						0					CCI				
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36		0						6			6						
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	50	6	0						0									
EC1 : Ressources locales	15																	
EC2 : Projet inter-disciplinaire	15	mutualisé PLC & EE																
EC3 : OPTION : CAPEFE, option anglais CRPE, recherche collaborative (local) , Journée thématique, EAA, renforcement recherche, Educations à...)	20	mutualisé PLC																
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36	6	18	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	18	CM	TD	TP	APP	3 ECTS				
EC1 : LVE et sa didactique	36		18	1	9	8	0	CCI	18	2	8	6	2	CCI				
UE6 - Se former par la recherche	131	30	40	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	40	CM	TD	TP	APP	6 ECTS				
EC1 : Initiation à la recherche	44		12	2	2	4	4		12			8	4					
EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle	5		5			2	3		0									
EC3 : SHSE - psycho	15		15	11	4			CCI	0					CCI				
EC3 : SHSE - socio	15		0						15	11	4							
EC3 : SHSE - sc de l'éduc	15		0						0									
EC4 : SHSE - philosophie	15		8	6	2				7	4	3							
EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	22		0						6	6								
Total semestre présentiel M1				231	52	120	48	11	253				47	129	69	8		
				484														

M2																	
	S3		Type d'enseignement				Evaluations		S4		Type d'enseignement				Evaluations		
			CM	TD	TP	APP	3 ECTS			CM	TD	TP	APP				
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	12								22						3 ECTS		
	0								12		12						
	12		2	10			CCI		10		10				CCI		
	0								0								
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	20		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		22		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		
	10				10				0								
	10			10			CCI		12		12				CCI		
	0								10		10						
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	24		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		6		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		
	6			2	4				6			6					
	8				8		CCI		0								
	0								0						CCI		
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	10				10				0								
	101		CM	TD	TP	APP	9 ECTS		58		CM	TD	TP	APP	9 ECTS		
	18			8	4	6			0								
	52		4	12	30	6	CCI		34			28	6		CCI		
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	13		1		8	4			12			8	4				
	18				18				12			12					
	35		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		15		CM	TD	TP	APP	3 ECTS		
	15					15	CCI										
UE6 - Se former par la recherche	10		2	3		5	Quitus		5				5		CCI		
	10					10	Quitus		10				10		Quitus		
	0		CM	TD	TP	APP			0		CM	TD	TP	APP			
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	41		CM	TD	TP	APP	9 ECTS		10		CM	TD	TP	APP	9 ECTS		
	10				4	6			10			4	6				
	0						CCI		0								
	0								0								
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	0		CM	TD	TP	APP			0		CM	TD	TP	APP			
	15		6	9					0								
	0								0								
UE6 - Se former par la recherche	16			8	8				0								
UE6 - Se former par la recherche	16								0								
UE6 - Se former par la recherche	16								0								
Total semestre présentiel M2																	
366																	
APP																	
CM																	
TD																	
TP																	
52																	
133																	
0																	
44																	
58																	

VERIF HEURES	doit être égal à :	Au moins 55% de 800h 440 h mini	Au moins 20% de 800h 160 h mini	Au moins 15% de 800h 120 h mini	Dont 10% "local"
--------------	--------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------

UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	176	175			
EC1 : Enseignements artistiques	46	46	12	34	
EC2 : Français	83	83	83		
EC3 : Histoire-Géographie /EMC	46	46	12	34	
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	175	175			
EC1 : EPS	46	46	12	34	
EC2 : Mathématiques	83	83	83		
EC3 : Sciences	46	46	16	30	
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	82	82			
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30	30	30		
EC2 : Culture numérique professionnelle	15	15	15		
EC2 : EMI	7	7	7		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30	30	30		
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	201	201			
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers PP	42	42	20	22	
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	98	98	75	23	
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25	25	5	20	25
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36	36	16		10
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	50	50			
EC1 : Ressources locales	15	15	5	10	15
EC2 : Projet inter-disciplinaire	15	15	5	10	15
EC3 : OPTION : CAPEFE, option anglais CRPE, recherche collaborative (<i>local</i>) , Journée thématique, EAA, renforcement recherche, <i>Educat</i> ions à...)	20	20	10	10	20
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36	36			
EC1 : LVE et sa didactique	36	36		36	
UE6 - Se former par la recherche	131	131			
EC1 : Initiation à la recherche	44	44	15	29	
EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle	5	5		5	
EC3 : SHSE - psycho	15	15	2	5	8
EC3 : SHSE - socio	15	15	2	5	8
EC3 : SHSE - sc de l'éduc	15	15	2	5	8
EC4 : SHSE - philosophie	15	15	2	5	8
EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	22	22	4	10	8

Ventilation maquette	850	463	257	130	85
Attendus min pour 800H	800	440	160	120	80
Attendus min pour 850H	850	467,5	170	127,5	85

Maquette Master MEEF PE		Compétences Métier concernées														Compétences Communes					Compétences Professeur.e.s				
		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1																									
EC1 : Enseignements artistiques																									
EC2 : Français																									
EC3 : Histoire-Géographie /EMC																									
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : EPS																									
EC2 : Mathématiques																									
EC3 : Sciences																									
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE																									
EC2 : Culture numérique professionnelle																									
EC2 : EMI																									
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative																									
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers PP																									
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires																									
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques																									
UE5 - Contribuer à son développement professionnel		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : Ressources locales																									
EC2 : Projet inter-disciplinaire																									
EC3 : OPTION : CAPEFE, option anglais CRPE, recherche collaborative (local), Journée thématique, EAA, renforcement recherche, Educations à...)																									
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : LVE et sa didactique																									
UE6 - Se former par la recherche		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5					
EC1 : Initiation à la recherche																									
EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle																									
EC3 : SHSE - psycho																									
EC3 : SHSE - socio																									
EC3 : SHSE - sc de l'éduc																									
EC4 : SHSE - philosophie																									
EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion																									

	TOTAL	CM	TD	TP	APP
attendus	850			max 283	min 100
réalisés	850	114	355	279	102

Master MEEF Professeur des Lycée et Collèges – Compétences Métier

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la: la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel

. Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.
En particulier, au lycée
. Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
. Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.
En particulier, au lycée professionnel
. Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
. Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.
P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
En particulier, au lycée professionnel
. Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
. Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.
<i>nb : les spécificités "écoles" et les compétences prof documentaliste et EE ont été supprimées</i>

M1												
Ventil Horaire	ECTS	S1	Type d'enseignement			Evaluation	S2	Type d'enseignement			Evaluation	
			CM	TD	TP	APP		CM	TD	TP	APP	
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1	143	24	40	18	18	6 ECTS	40	18	18	4	6 ECTS	6 ECTS
EC1 : Savoirs académiques 1.1	77											
EC2 : Savoirs académiques 1.2	54											
EC3 : Didactique des disciplines 1	12											
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2	143	24	40	18	18	6 ECTS	40	18	18	4	6 ECTS	6 ECTS
EC1 : Savoirs académiques 2.1	77											
EC2 : Savoirs académiques 2.2	54											
EC3 : Didactique des disciplines 2	12											
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	50	9	26	10	10	6 ECTS	24	10	10	4	6 ECTS	3 ECTS
EC1 : Ethique	10											
EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	20											
EC3 : Culture numérique professionnelle	10											
EC4 : Agir dans un cadre institutionnel	10											
UE4 : LVE	36	6	18	18	18	3 ECTS	18	18	18	18	3 ECTS	3 ECTS
EC1 : LVE (Anglais - Espagnol)	36											
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement	200	27	32	10	10	6 ECTS	48	16	12	4	6 ECTS	6 ECTS
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	10											
EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	64											
EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner	10											
EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique	61											
EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	8											
EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation	8											
EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial	15											
EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum inter-cycle et inter-degré	6											
EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité	6											
EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)	12											
UE6 : Développement professionnel et pratique réflexive / Construire son identité professionnelle	228	30	44	15	10	6 ECTS	46	15	11	4	6 ECTS	6 ECTS
EC1 : Formation à et par la recherche	60											
EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle	4											
EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation	10											
EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation	10											
EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation	10											
EC6 : Spécificité disciplinaire	80											
EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	14											
EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10											
EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles	10											
EC10 - Options (RI, CAPEFE, Journées thématiques, Transfert recherche/formation...)	20											
Total semestre			200	10	24	69	10	216	12	14	95	8
Présentiel M1								416				

Enseignements mutualisés entre parcours	
Enseignements partagés et au choix de l'étudiant	
Enseignements portés par l'UFR	
Enseignements disciplinaires portés par l'INSPE	

volumes hors "selon parcours"	CM	TD	TP	APP
	458	36	63	289
	70			

M2													
	S3	Type d'enseignement				Evaluation	S4	Type d'enseignement				Evaluation	
		CM	TD	TP	APP			6 ECTS	31	CM	TD		TP
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1	32					6 ECTS	31					6 ECTS	
EC1 : Savoirs académiques 1.1	18	à enseigner par				CCI	23	8	à enseigner par				CCI
EC2 : Savoirs académiques 1.2	10	parcours							parcours				
EC3 : Didactique des disciplines 1	4			4									
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2	32					6 ECTS	31					6 ECTS	
EC1 : Savoirs académiques 2.1	18	à enseigner par				CCI	23	8	à enseigner par				CCI
EC2 : Savoirs académiques 2.2	10	parcours							parcours				
EC3 : Didactique des disciplines 2	4			4									
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	0						0						
EC1 : Ethique													
EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative													
EC3 : Culture numérique professionnelle													
EC4 : Agir dans un cadre institutionnel													
UE4 : LVE	0						0						
EC1 : LVE (Anglais - Espagnol)													
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement	71					9 ECTS	49					9 ECTS	
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique													
EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	15			10	5		15			10	5		
EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner													
EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique	29			29		CCI	20			20		ET (ora)	
EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	4			4									
EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation	4			4									
EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial	10	2	3	5		quitus	5				5	Production	
EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum Inter-cycle et inter-degré													
EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité	3			3		quitus	3			3		quitus	
EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)	6			6		quitus	6			6		quitus	
UE6 : Développement professionnel et pratique réflexive / Construire son identité professionnelle	89					9 ECTS	49					9 ECTS	
EC1 : Formation à et par la recherche	20			14	6	Prod écrite	10			4	6	mém + soutien	
EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle													
EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation													
EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation													
EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation													
EC6 - Spécificité disciplinaire													
EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	8	2	6			quitus	25			selon parcours		quitus	
EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10	6	4			ET (Prod écrite)							
EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles	6		6			quitus	4			4		Prod écrite	
EC10 - Options (RI, CAPEFE, Journées thématiques, Transfert recherche/ formation,...)	10				10	quitus	10				10	quitus	
		CM	TD	TP	APP		CM	TD	TP	APP			
	224	14	25	78	26		160	0	0	47	26		
												384	

		au moins 45% de 800h 360h	au moins 30% de 800h 240h	au moins 15% de 800h 120h	dont 10% "local"
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1		143			
EC1 : Savoirs académiques 1.1		77	44	26	7
EC2 : Savoirs académiques 1.2		54	50		4
EC3 : Didactique des disciplines 1		12	9	3	
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2		143			
EC1 : Savoirs académiques 2.1		77	44	26	7
EC2 : Savoirs académiques 2.2		54	50		4
EC3 : Didactique des disciplines 2		12	9	3	
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel		50			
EC1 : Ethique		10	5	5	
EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative		20	10	10	10
EC3 : Culture numérique professionnelle		10	5	5	
EC4 : Agir dans un cadre institutionnel		10	10		
UE4 : LVE		36			
EC1 : LVE (Anglais - Espagnol)		36		36	
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement		200			
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique		10		10	
EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages		64	29	35	20
EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner		10	5	5	
EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique		61		40	21
EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation		8		8	
EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation		8		8	10
EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial		15		15	
EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum inter-cycle et inter-degré		6		6	
EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité		6		6	10
EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)		12		12	
UE6 : Développement professionnel et pratique réflexive / Construire son identité professionnelle		228			
EC1 : Formation à et par la recherche		60	10		50
EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle		4			4
EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation		10		10	
EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation		10		10	
EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation		10		10	
EC6 : Spécificité disciplinaire		80	80		10
EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation		14		12	2
EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement		10		10	
EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles		10		6	4
EC10 : Options (RI, CAPEFE, Journées thématiques, Transfert recherche/formation, ...)		20	10	10	20

Ventilation attendue	800	320	240	120	80
Ventilation maquette	800	370	291	139	80
Pourcentage		46%	36%	17%	10%

Compétences Métier concernées																				
Compétences Communes															Compétences Professeur.e.s					
	CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1																				
	EC1 : Savoirs académiques 1.1																			
	EC2 : Savoirs académiques 1.2																			
EC3 : Didactique des disciplines 1																				
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2																				
	EC1 : Savoirs académiques 2.1																			
	EC2 : Savoirs académiques 2.2																			
EC3 : Didactique des disciplines 2																				
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel																				
	EC1 : Ethique																			
	EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative																			
	EC3 : Culture numérique professionnelle																			
EC4 : Agir dans un cadre institutionnel																				
UE4 : LVE																				
	EC1 : LVE (Anglais - Espagnol)																			
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement																				
	EC1f: Accompagnement de stage et analyse de pratique																			
	EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages																			
	EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner																			
	EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique																			
	EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation																			
	EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation.																			
	EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial																			
	EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum Inter-cycle et inter-degré																			
	EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité																			
EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)																				
UE6 : Développement professionnel et pratique réflexive / Construire son identité professionnelle																				
	EC1 : Formation à et par la recherche																			
	EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle																			
	EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation																			
	EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation																			
	EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation																			
	EC6 - Spécificité disciplinaire																			
	EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation																			
	EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement																			
	EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles																			
EC10 - Options (RI, CAPEFE, Journées thématiques, Transfert de formation...)																				